

La qualité et l'intérêt à agir en justice en droit congolais : frontières conceptuelles et enjeux d'ordre public

Célestin MUTSHIPAYI KALUBI¹

Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo

mutshipayic@gmail.com

Résumé

L'article aborde la problématique de la distinction conceptuelle entre la qualité pour agir et l'intérêt à agir en droit judiciaire congolais, deux fins de non-recevoir d'ordre public fréquemment confondues en pratique malgré leur nature distincte. L'hypothèse centrale repose sur le fait que la distinction devient essentielle et impérative uniquement lorsque la loi instaure un monopole légal d'action, auquel cas la qualité prime. L'étude propose une grille d'analyse hiérarchisée, recommandant aux juges de vérifier d'abord l'existence d'un monopole légal (la qualité) et, par défaut, le simple intérêt. L'objectif est de normaliser la pratique, de clarifier la sémantique jurisprudentielle et de lutter contre l'insécurité procédurale en RDC.

Mots-clés : Qualité, intérêt, monopole légal, fin de non-recevoir, droit congolais, procédure civile.

Standing and legal interest to sue in congoese law: conceptual boundaries and public policy stakes.

Abstract

This article addresses the issue of the conceptual distinction between standing to sue and interest in suing in Congolese judicial law, two grounds for dismissal on public policy grounds that are frequently confused in practice despite their distinct nature. The central hypothesis is based on the fact that the distinction becomes essential and imperative only when the law establishes a legal monopoly on action, in which case standing takes precedence. The study proposes a hierarchical analysis grid, recommending that judges first verify the existence of a legal monopoly (standing) and, by default, simple interest. The aim is to standardize practice, clarify case law semantics, and combat procedural uncertainty in the DRC.

Keywords: Standing, interest, legal monopoly, dismissal, Congolese law, civil procedure.

¹ Avocat de profession, Maître Célestin MUTSHIPAYI KALUBI est également apprenant en master 2 à l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa et chercheur au Centre de recherche en Sciences Humaines (CRESH : département des sciences juridiques, section de droit privé et judiciaire).